



Entreprendre En **C**oopérative d' **A**ctivités et d' **E**ntrepreneur-e-s



Quelques principes de l'Économie Sociale et Solidaire

Libre adhésion

Démocratie

Participation économique des membres

Autonomie et indépendance

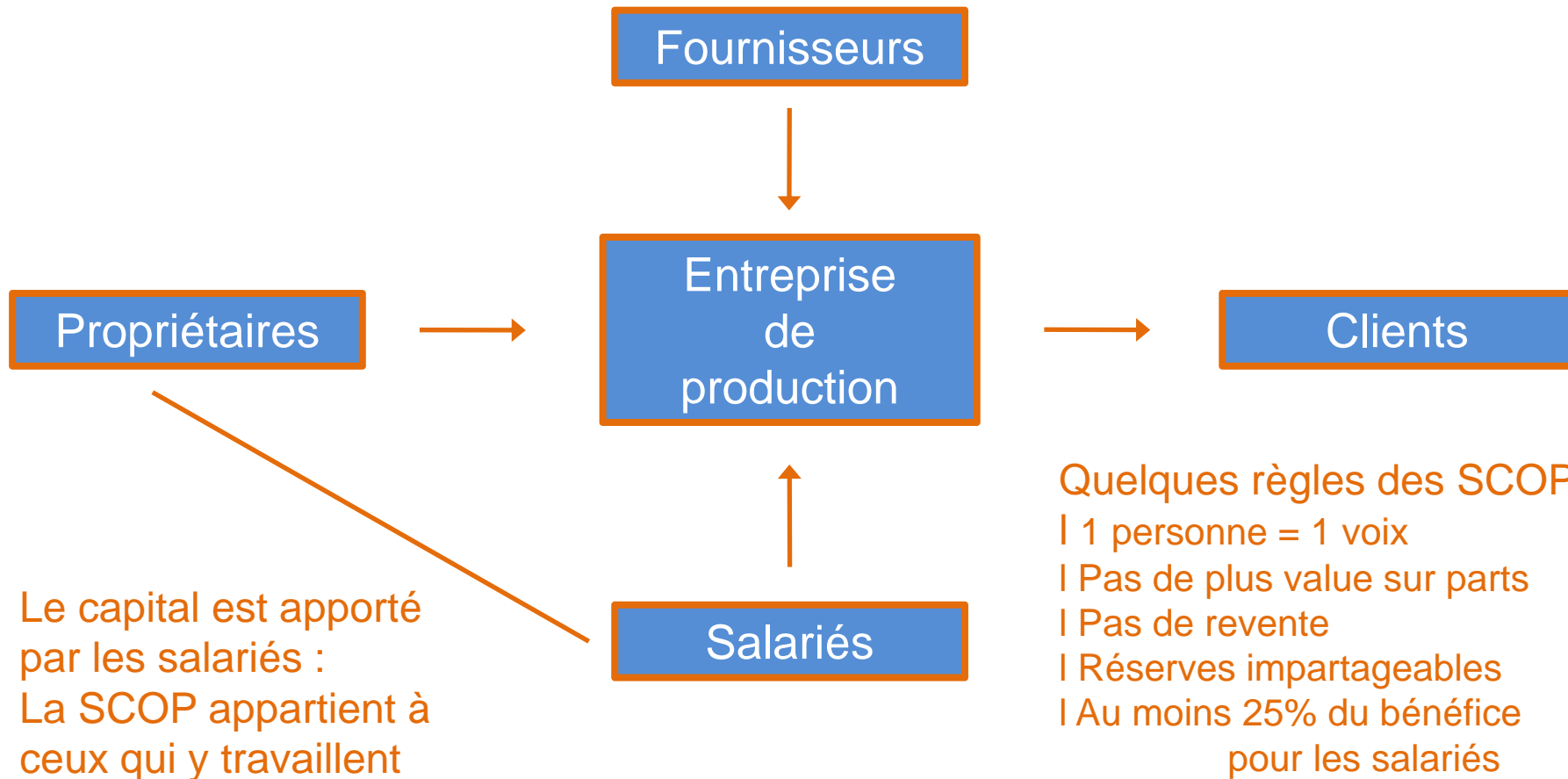
Formation et éducation permanente

Coopération entre les structures

Engagement envers la communauté



les SCOP, Sociétés COopératives de Production



Parmi les SCOP, les C.A.E. : un concept innovant

Les **C**oopératives d'**A**ctivités et d'**E**ntrepreneur-e-s
inventent il y a 20 ans

le partage par des entrepreneurs d'une même
structure juridique pour permettre à chacun de
tester et développer son projet personnel
professionnel

Entreprendre - Être responsable - Être autonome
Sans être isolé !



Coopératives d'Activités et d'Entrepreneur-e-s de nombreux secteurs d'activités

- Conseil, artisanat d'art, communication, formation, commerce, services aux entreprises...
- Bâtiment, gros œuvre, second œuvre, ingénierie...
- Elagage, bucheronnage, traction animale, entretien paysager, études paysagères et environnementales, agriculture...



Entreprendre en CAE

la CAE propose aux entrepreneurs :

1. un statut sécurisé pour entreprendre
2. un accompagnement du projet
3. un suivi administratif et comptable
4. une dynamique de réseau, un cadre collectif
5. une implantation territorialisée



2 statuts sécurisés pour entreprendre en CAE

- **CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise)**
pour démarrer et tester l'activité
- **Entrepreneur-Salarié (Contrat de travail)**
pour poursuivre et pérenniser le projet



CAPE pour démarrer et tester l'activité

CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise)

- ➔ De 6 à 18 mois pour tester le projet
- ➔ Maintien du statut (Pôle Emploi, RSA, Temps partiel) et des droits associés
- ➔ Protection juridique : assurances RC et Accidents du travail
- ➔ Possibilité de rémunération mais... Pas d'obligation
- ➔ Pas de démarches d'immatriculation
- ➔ Pas d'apport personnel



Au terme du CAPE ?

- Si l'activité n'est pas viable
 - Réorientation professionnelle
- Quand l'activité se pérennise
 - Création d'une structure
 - Statut d'Entrepreneur-Salarié en CDI



Entrepreneur-Salarié pour poursuivre et pérenniser

Entrepreneur-Salarié en CDI

- ✓ Revenu lié aux performances déjà mesurées des activités
- ✓ Revenu régulier, déconnecté des variations saisonnières
- ✓ Couverture sociale améliorée : Prévoyance
- ✓ Droits à l'assurance chômage en cas de difficultés conduisant à l'arrêt de l'activité
- ✓ Possibilité de devenir associé de la SCOP



Accompagnement du projet

Autonome mais pas Isolé

- ✓ Suivi-Conseil pour commercialiser, développer et consolider les activités : des entretiens individuels à la demande
- ✓ Formations commerciales et gestionnaires
- ✓ Prêts d'honneur avec partenaires pour les besoins de fond de roulement ou les investissements



Suivi administratif et comptable



Concentré sur l'essentiel

- ✓ Comptabilité, facturation et paye prises en charge par l'équipe administrative et comptable
- ✓ Interface avec les interlocuteurs sociaux, financiers, fisc... assurée par l'équipe administrative et comptable.
- ✓ Outil accessible par Internet pour obtenir chaque mois un bilan complet de son activité <http://www.louty.fr>



Une dynamique de réseau, un cadre collectif

Entrepreneurs individuels... en équipe

- ✓ Echanges avec d'autres entrepreneurs
- ✓ Séminaires
- ✓ Volonté d'associer le plus grand nombre de salariés pour une responsabilité économique partagée et des décisions prises en commun



Une implantation territoriale

Un travail partenarial à l'échelon local,

- ✓ Acteurs de l'emploi
- ✓ Acteurs de la création d'entreprises
- ✓ Collectivités, services économiques
- ✓ Réseau Créafil
- ✓ Financeurs

régional et national

lescop la démocratie nous réussit
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES

Copea



Modalités pratiques

Votre activité financera :

- votre Trésorerie de démarrage
- vos Frais directement liés à votre activité (achats, locaux, assurances, déplacements, téléphone...)
- votre Contribution aux coûts communs de la structure (accompagnement pour partie, administration, comptabilité, facturation, paye, Louty, communication)
- votre Salaire en phase de pérennisation + cotisations sociales



Quelle CAE choisir ?

**Une CAE spécialisée dans les métiers de
l'Environnement et de la Forêt
intervenant sur Isère, Drôme, Ardèche**



Création en 2008
40 entrepreneurs
3 Permanents

natura@natura-scop.org

06 79 01 32 71 pour l'Isère

www.natura-scop.org



Quelle CAE choisir ?

une CAE spécialisée dans les activités du **Bâtiment**
intervenant sur **Rhône-Alpes**



Création en 2003
200 entrepreneurs
50 associés
15 permanents

contact@cabestan.fr

04 86 68 70 70

www.cabestan.fr



Quelle CAE choisir ?

Une Coopérative d'Activités et d'Entrepreneur-e-s
généraliste intervenant sur le Sud-Isère



Création en 1999
70 entrepreneurs
25 associés
6 permanents

contact@3bis.fr

04 76 49 47 30

www.3bis.fr

